



# Le rétablissement du jour de carence est fondé sur un mensonge !

Août 17

Le syndicat CGT dénonce les mesures prises par le gouvernement à l'encontre des fonctionnaires : **gel du point d'indice et rétablissement du jour de carence.**

Le gouvernement justifie sa décision sur la volonté de corriger une *supposée inégalité* public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise) pris en charge par les employeurs.

En 2015, E. Macron alors ministre de l'Économie, répondait à un député de droite : « *si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, « en vrai », comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez* ».

Rétablissons quelques vérités.

- **Non, les hospitaliers n'abusent pas des arrêts maladie**

En 2014, les arrêts de moins de 6 jours ne représentent que 5% des absences. La proportion d'arrêts dit *de complaisance* est infime, comme le montre la faible proportion des contrôles qui les invalident. Laisser entendre le contraire, c'est faire insulte aux agents qui démontrent quotidiennement leur engagement professionnel. La mobilisation exemplaire des fonctionnaires hospitaliers lors des attentats de 2015 et 2016 l'a magnifiquement rappelé.

- **Non, le jour de carence pour les fonctionnaires n'a pas fait baisser l'absentéisme** (en vigueur du 1er janvier 2012 au 1er janvier 2014)

Au plan national, en 2011 l'absentéisme était de 7,2%. En 2012, il était de 7,4%, 7,8% en 2013 et 8% en 2014. L'absentéisme s'est donc accru sur les années 2012 et 2013 !

Au CHU de Clermont Ferrand, le taux d'absentéisme augmente.

Motif	Congés maladie		
Années	2014	2015	2016
Durée en jours	9,12	9,18	9,54

Des dizaines de millions d'euros gagnés... sur le dos et la santé des agents ! Cette mesure pénalise directement et injustement les agents, laissant entendre qu'il leur appartient de ne pas être malade alors que les arrêts sont prescrits de manière justifiée et contrôlée par des médecins.

Le travail au noir représente 9 à 15 milliards par an de manque à gagner pour les comptes sociaux, soit davantage que la totalité des sommes versées au titre des indemnités journalières pour absence maladie.

La fraude ou l'évasion fiscale représente une perte entre 60 et 100 milliards € pour les caisses de l'Etat, mais on ne tape pas sur les oligarques. Ce gisement d'économie côté patronal est ignoré par le gouvernement, qui préfère taper une

nouvelle fois sur les travailleurs, en opposant public et privé. **Le Medef et le patronat viennent d'ailleurs de féliciter E. Macron pour ses dernières mesures !**

Oui, l'**absentéisme** est directement **corrélé à la pénibilité du travail**

Une étude de la **DARES** (La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) de 2014 montre que les agents hospitaliers, selon un classement établi sur 9 critères d'exposition aux conditions de travail difficiles, arrivent malheureusement en tête des secteurs les plus exposés dans tout le salariat français (public et privé confondus). **L'absentéisme est donc la résultante des conditions de travail particulièrement pénibles dans notre champ professionnel et non du laxisme supposé des agents.**

Oui, l'absentéisme augmente avec l'âge.

**L'allongement des carrières imposé par le recul de l'âge légal de départ à la retraite et la remise en cause du départ anticipé pour la catégorie active va accroître l'absentéisme pour les personnels. Il est urgent de rétablir la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers.**

**Le taux d'absentéisme par classe d'âge augmente au CHU :**

**Pour la tranche 41/55 ans :**

**En 2014 : 7,22% ; 2015 : 8,15% ; en 2016 : 8,58%**

**Pour la tranche supérieure à 55 ans :**

**En 2014 : 10,50% ; 2015 : 11,09% ; en 2016 : 12,35%**

Face à cette volonté de sanction et de culpabilisation des agents, la CGT entend mettre en débat les causes réelles de l'absentéisme hospitalier qui sont :

- la dégradation continue des conditions de travail et l'explosion de la violence,
- l'intensification de la charge de travail,
- l'organisation des services et en particulier du temps de travail, la non-reconnaissance des professionnels,
- le manque d'effectifs et la remise en cause de la catégorie active.

La CGT appelle à une journée de grève et de mobilisation le 12 septembre 2017 pour faire reculer ce gouvernement sur :

- le rétablissement du jour de carence et le gel du point d'indice,
- le projet de casse du code du travail et de nos acquis sociaux,
- l'obligation d'adhésion à l'ordre infirmier et la perte de la pénibilité infirmière.

Obtenons **ENSEMBLE**, des conditions de travail décentes et de réelles revalorisations de salaire.

**Le 12 septembre à Clermont Ferrand,  
Rendez-vous à 10h00 place du 1<sup>er</sup> Mai.**

**Allo CGT :**

**GM/CMP : 51.864, 51.865; NHE :50.400; H.Nord : 50.803**

**[cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)**

Facebook: CGT.Chu-clermontferrand/ Twitter **<https://twitter.com/CGTChuCfd>**

Site internet: <http://chuclermontferrand.reference-syndicale.fr>